

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Déclaration du groupe CGT

L'eau potable est un bien commun, son accès un droit fondamental. Si ce sujet a fait irruption dans le débat public l'été dernier en métropole en raison de la sécheresse, il est récurrent dans les outre-mer.

Le manque d'investissement et d'entretien des réseaux d'approvisionnement occasionnent des fuites, des pertes d'eau potable qui ont pour conséquence des coupures régulières, les « tours d'eau » bien connus, hélas, en Guadeloupe, à Mayotte ou en Martinique.

Pour cela, nous soutenons l'idée d'un plan d'action prioritaire pour l'eau sous le contrôle de l'État, mais sous la responsabilité des collectivités territoriales. Cela passe, comme le préconise l'avis, par un renforcement du contrôle et de la surveillance des délégataires par les élus, en y associant la société civile organisée et les usagers, et en les intégrant à titre consultatif à la gouvernance des services publics de l'eau et de l'assainissement.

La CGT soutient l'idée d'une loi sur un droit opposable à l'accès à l'eau pour tous et toutes permettant de contraindre les collectivités à remplir cette mission de service public.

Pour que les plus précaires et les familles modestes puissent accéder à l'eau, nous soutenons la préconisation d'un tarif social de l'eau sur la base d'un forfait de 400 litres par jour et celle de la mise en place de rampes-d'eau gratuites dans les zones d'habitat informel.

Un autre enjeu est de préserver la ressource et cela passe par la collecte et la récupération de l'eau de pluie et l'installation de citernes pour les besoins non alimentaires. Comme toute politique qui vise à modifier des comportements, elle nécessite la mobilisation de tous dès l'école, et l'appui du monde associatif pour mener cette stratégie du bon usage qui devra être partagée dans les collectivités locales ou les entreprises. Développer les filières de formation aux métiers de l'hydraulique, permettrait de construire une expertise locale adaptée aux besoins.

Les politiques d'assainissement sont très inégales selon les territoires et même selon les communes. Pour éviter les rejets dans l'environnement direct des populations, Il faut aider les particuliers à se raccorder au réseau, en augmentant drastiquement l'aide des collectivités sous conditions de ressources.

La qualité de l'eau dépend aujourd'hui des facteurs environnementaux. À ce sujet, il serait temps que l'État prenne à sa charge la reconnaissance de toutes les affections résultant de l'exposition à la chlordécone : pour les hommes c'est fait, pour les femmes cela reste à faire !

Si les changements climatiques vont aggraver les périodes de sécheresse, les risques cycloniques ou la montée des océans qui salinisent des réserves d'eau douce. il faut à la fois répondre à l'urgence comme les suites de la tempête Fiona qui a mis à mal l'approvisionnement en eau potable en Guadeloupe le mois dernier il faut aussi investir pour l'avenir en développant des solutions durables et adaptées aux besoins des populations.

La CGT a voté cet avis.